

Le petit bulletin

TENAY

FEVRIER 2023



PANNEAU PRESENCE DU LYNX

Un panneau a été apposé au Chanay par Gilles MOYNE, directeur du Centre Athénas et Gaël ALLAIN, Maire de Tenay.

Le panneau indique la présence potentielle du lynx, et a pour but de faire ralentir les conducteurs.



ANIMA'ROCK

Anim'Rock, Association d'animation musicale, organise 3 grosses éditions concerts sur 2023, à la Salle des Fêtes de Tenay.

La première édition se déroulera avec un tribute AC/DC, le 25 février 2023. Il y aura en première partie le groupe : The Stirrs. Les deux autres éditions se dérouleront les 23 septembre et 25 novembre 2023.

RANDONNEE

Depuis l'application "Visorando", quatre randonnées partent de Tenay. Il y a plusieurs niveaux de difficultés, la longueur du parcours en kilomètres ainsi qu'une estimation du temps.

Depuis quelques mois, il y a un nouveau parcours : la promenade des fresques de Tenay.



POLAIRES

En raison des restrictions de chauffages, la commune a décidé d'acheter des vestes polaires couleur bleu clair avec le blason de la commune, pour les élèves et les enseignants.



JARDINS

Pour les jardiniers retardataires, nous vous invitons à passer en Mairie afin de payer votre parcelle de jardin pour l'année 2023. Un règlement intérieur vous sera donné. Il vous sera également demandé de nous fournir une attestation d'assurance.



VOEUX DU MAIRE

Dimanche 8 janvier, Gaël ALLAIN a prononcé ses vœux et présenté les projets de la Commune pour 2023, en présence de Damien ABAD, député de l'Ain et Philippe EMIN, Conseiller Départemental qui ont également pris la parole. A cette occasion, la médaille de l'Assemblée Nationale et la médaille de la Commune de Tenay ont été remises à Marc PERROT en remerciant du travail effectué durant ses 31 années de mandat en tant que Maire.



ENTRETIEN DES TERRAINS / TAILLE DES ARBRES

DEPOT SAUVAGE

La commune constate malheureusement de plus en plus de dépôts sauvages. Nous rappelons aux personnes concernées que pour avoir des poubelles plus grandes, il faut faire la demande à la CCPA.

De plus, le dépôt sauvage est passible d'une amende de 135 €



Suite aux dernières intempéries (vent et pluie), de nombreux arbres sont tombés sur les routes. Nous invitons donc les propriétaires des parcelles longeant les voies de circulation à vérifier l'état de leur terrains et de les entretenir pour éviter tout risque d'accident. Si besoin, la Mairie peut communiquer les coordonnées d'artisans élagueurs.

HORAIRES PHARMACIE

A compter du 1er Février 2023, reprise des horaires habituels de la pharmacie:
Du lundi au vendredi :
9h00 à 12h00 puis 14h30-19h00



MOT DE L'U66

Comme chaque année les artistes de U66 se sont impliqués dans la vie culturelle de la vallée.

L'évènement majeur a été l'exposition « Ex Voto d'aujourd'hui » (Résonnance biennale d'Art contemporain de Lyon 2022) avec de nombreux visiteurs à l'Usine du Villard.

Autres expositions des artistes d'U66 : Musée des traditions bugistes, Galerie Raylab, l'Avoir d'Argis.

Nous avons également participé au Khrôma Festival (Cornelia Marin (Mosaïque et atelier)).

Nous travaillons actuellement sur différents projets pour 2023 : Marathon de peinture, recyclerie artistique et création autour du bois.

Robert CHAUSSE président de l'association u66

Pour tous contacts : ateliersu66@aol.com

CANTINE

Les inscriptions pour la cantine, le bus ainsi que la garderie se feront auprès de la Mairie et au mois.

La feuille d'inscription devra être transmise au plus tard le 20 de chaque mois pour le mois suivant, accompagnée de la totalité des tickets de cantine.

Toute demande d'inscription incomplète ne sera pas prise en compte.

Pour l'inscription au mois de mars 2023, la feuille devra être remise au plus tard le 20 février 2023, à la Mairie, avec la totalité des tickets de cantines.



NAISSANCE

Première naissance à Tenay depuis 1999 ! Le 20 janvier 2023, la petite Thaïs a pointé le bout de son nez plus rapidement que prévu ! Le papa a juste eu le temps de rentrer du travail mais a dû procéder seul à l'accouchement, en attendant l'arrivée des pompiers. Tout le monde se porte bien ! Félicitations aux parents et bienvenue à la petite Thaïs...



OUVERTURE MAIRIE

Le secrétariat de Mairie est **ouvert uniquement le matin de 8 h 30 à 12 h 00 du lundi au vendredi et le samedi 11 et 25 février de 8 h 30 à 12 h 00**

Pour joindre le secrétariat en dehors de ces horaires :
Tél 04 74 36 40 66 ou
mairie@tenay.fr

MAISON FRANCE SERVICES

Accueil à la Mairie le
vendredi matin
sur rendez-vous
pris au préalable

06 22 95 90 58
ou

strambert@france-
services.gouv.fr



**PROCHE DE VOUS,
PROCHE DE CHEZ VOUS**

MEDECINS

**Permanences à la maison
médicale de St-Rambert le
samedi matin**



- Dr CUGNIET (Tél 04 74 36 40 64) :
le 18/02

- Dr PACCALLET (Tél 04 74 36 32 03) :
le 04/02 et le 25/02

DECHETTERIE

Jusqu'à 25 passages gratuits
par foyer et par an.



**A partir du 26ème passage
le coût est de
8 euros par passage**

ORDURES MENAGERES

- **Le vendredi 03 février**
- **Le vendredi 17 février**

Depuis janvier 2021, chaque collecte de votre bac est payante et répercutée sur la taxe foncière. Pour connaître le calcul de cette taxe d'enlèvement des ordures ménagères, allez directement sur la page de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain :
www.cc-plainedelain.fr , rubrique « Déchets »,
« Taxe Incitative Déchets ».

SACS JAUNES

Vous pouvez les retirer en Mairie
ou à la supérette TOUT EN M'AIN.

Prochaines collectes :

- **Le lundi 06 février**
- **Le lundi 20 février**

